



POLITIQUE QSE-RSE 2023

« Assurer la fourniture d'une énergie électrique fiable et compétitive, nécessaire au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire et de la sous-région ». Telle est la mission que la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité, CIPREL, se charge de remplir avec succès depuis sa création.

La veille des exigences légales et réglementaires en permanente évolution, le développement et l'amélioration continue d'un système de management commun de la qualité, de la sécurité, de la préservation de l'environnement et de la responsabilité sociétale des entreprises, doivent nous permettre d'anticiper les changements de notre contexte, et de satisfaire pleinement les besoins et attentes de chacune des parties intéressées, notamment, le client Etat de Côte d'Ivoire, le personnel, les actionnaires, et les intervenants extérieurs.

CIPREL, consciente de ses devoirs en termes de responsabilités sociétale et environnementale, s'assure donc de demeurer performante techniquement, et d'agir en industriel responsable en s'impliquant dans la lutte contre le changement climatique pour une transition du monde vers la carboneutralité, afin de réaliser sa vision qui est « **d'Être, dans le domaine des centrales électriques, un constructeur-exploitant de référence en Afrique** ».

A ce titre, les principes éthiques et les valeurs appliqués au sein de CIPREL, ainsi que la communication autour des bonnes pratiques professionnelles, traduisent notre détermination à mener ses activités avec éthique, intégrité, et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur.

C'est pourquoi, tenant compte de sa mission de service public, de son contexte, particulièrement des crises sanitaires et économiques et de ses orientations stratégiques groupe notamment en matière de durabilité et de climat, la **Politique Qualité Sécurité Environnement** et **RSE** mise en place adresse les axes suivants :

- 1 Le renforcement de l'ancrage de la culture santé-sécurité auprès du personnel et des intervenants extérieurs
- 2 L'amélioration du management de l'environnement selon les normes internationales avec prise en compte des orientations liées à l'efficacité énergétique et au changement climatique
- 3 Le management du capital humain
- 4 La poursuite de la transition digitale
- 5 La promotion de la Responsabilité Sociétale avec notamment l'intégration progressive d'un système de management anticorruption
- 6 La fiabilisation de la chaîne d'approvisionnement et de gestion de stocks

Leur réalisation suppose pour CIPREL, le maintien de sa capacité à respecter les exigences légales, réglementaires et contractuelles, et à améliorer en continu son système de management QSE-RSE pour asseoir son développement et garantir sa pérennité.

